

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION
ET L'ACTION**

Séance du 22 novembre 2022 à 18h

Date de la convocation : 16 novembre 2022

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 44

Nbre de délégués présents : 24

Nbre de pouvoirs : 11

Nbre de délégués votants : 35

Etaient présents ou excusés :

PP pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, A pour absent, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian	P	BERTRAND Claude	P
ALEMANI Roger	E	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	XP	CHANE Elisabeth	E
BERTRAND Michel	XP	CHIVOT Jean-Marie	E
BISCH Stéphane	E	CHOSEROT Philippe	E
BOGARD Gérard	XP	CLAUDE Pascal	
BONNE Grégory	XP	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane		COURRIER Jean-Claude	
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	
COLIN Etienne	P	DUFOUR Carol	E
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	
CREMEL Denis		GEHIN Martine	
DIRAND David	E	GORNET Daniel	
DURUPT Thierry	P	GUILLOT François	E
EURIAT Thierry	P	HANS Francis	E
GIRARDIN Anne	XP	HENRY Nadine	
HAAS Francis	P	HINGRAY Jean	
HARPIN Denis	P	JACQUEMIN Anicet	
HENRI Brigitte	E	LASSERONT Elisabeth	
HUMBERT Stanislas	P	LECLERC Lionel	

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	XP	MAGINEL Didier	
LABAT Antoine	P	MATHIEU Jérôme	
LACROIX Rémi	P	NICOLLE Jean-Marie	
LAGARDE Patrick	P	NOEL Gérald	
LALANDRE Jean-Marie	P	PAGELOT Dominique	E
LAURENT Bernard	E	PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	P	PEDUZZI Dominique	
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	P	REMY Sandrine	
MEYER Gérard	P	ROBIN Patrice	
PITON Jean-Joël	P	ROUDOT Gérard	
POIRAT Hervé		SALERIO Philippe	
ROPP Bernard	P	SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	XP	STACH René	
TACQUARD Bernard	P	THIERY Luc	
TOUSSAINT Michel	XP	THIRIET Jean-Luc	
VALANCE Jacques	E	THOMAS Philippe	
VIDOT Cyril	P	VINCENT Patrick	
VONDERSCHER Jean-Marie	XP	VIRTEL François	P
WILLEMIN Jenny	XP		

Pouvoirs : D. ANDRES à A. LABAT / G. BOGARD à JF MAURICE / G. BONNE à P. LAGARDE / G. JEANDEL-JEANPIERRE à D. HARPIN / B. TOUSSAINT à JM LALANDRE / JC. SANCIER à B. AID / JM VONDERSCHER à JJ PITON / J. WILLEMIN à C. ALBERTI / C. ADAM à P. CLAUDON / M. BERTRAND à C. VIDOT / A. GIRARDIN à D. MATHIS

Délibération n° 2022/1131



Objet : Versement des soutiens à la communication CITEO

En 2018, CITEO a modifié son barème de soutiens dont ceux liés à la communication et à la sensibilisation impliquant une perte financière sans précédent.

Sur les actions menées en 2021, EVODIA avait présenté à chaque collectivité lors d'entretiens individuels un mode de calcul plus souple et plus adapté aux besoins et attentes des collectivités. Ce mode de calcul avait été validé en CCES le 23 novembre 2021.

Celui-ci a donc été utilisé pour la première fois, à savoir :

- ✓ Réaliser au moins une action dans les 4 catégories (animation scolaire, animation publique, contrôle qualité et action terrain) et effectuer au moins 12 actions sur un an : 3 000 € ;
- ✓ Participer à une opération départementale sur le tri : + 500€
- ✓ Réaliser 3 opérations de contrôle qualité (en + de celle initiale dans les 12 actions) : +500€ ;
- ✓ Si TOUS les critères = versement de la totalité du forfait de 4 000€ ;

Au vu des déclarations réalisées et des justificatifs apportés par chaque collectivité (nombre d'actions, diversité de publics sensibilisés) les enveloppes reversées oscillent entre 0€ et 4 000€ par ambassadeur de tri.

Ainsi, 21 ambassadeurs de tri pour l'ensemble des Vosges ont été retenus par CITEO.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- ✓ Autoriser le versement de ces soutiens auprès des collectivités adhérentes d'EVODIA après la réception du liquidatif CITEO.



Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Patrick LAGARDE

